

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 26 MARS 2013**

Présents à l'ouverture de la séance : Alexandra Ardiet, Daniel Bobillier, Michelle Dodane, Gilles Dumas, François Léchailler, Maryse Millet, Patrick Modica, Thérèse Robert, Christophe Simon, Florent Vallot

Arrivés en cours de séance : Paulina Requena et Jean Simondon (à 20h30, après approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2012), Bernard Grappey (à 21h30, après approbation des budgets 2013)

Procurateur de Bernard Grappey à François Léchailler, jusqu'à son arrivée

Participait également à la réunion : Théophile Marguet, secrétaire de mairie

• Comptes administratifs et comptes de gestion 2012

Le conseil municipal approuve l'ensemble des comptes administratifs 2012 et, compte-tenu des reprises des années antérieures, affecte les résultats de clôture suivants sur les budgets 2013 :

- Budget communal : + 122 595.91 € en section de fonctionnement et + 34 980.76 € en section d'investissement
- Forêt : + 21 246.63 € en section de fonctionnement et - 9 854.84 € en section d'investissement
- Assainissement : + 7 045.19 € en section de fonctionnement et + 20 757.17 € en section d'investissement
- Lotissement des Prés Preney : + 45 347.71 € en section de fonctionnement et - 9 153.61 € en section d'investissement
- CCAS : + 1 167.15 € en section de fonctionnement (pas de section d'investissement sur ce budget)

Les comptes de gestion 2012 (comptabilité du Trésor public), conformes aux comptes administratifs (comptabilité de la commune) font également et réglementairement, l'objet d'une approbation de la part du conseil.

• Taxes d'habitation, de foncier bâti et non bâti

Compte-tenu de la décision de l'Etat d'augmenter cette année les bases d'imposition prévisionnelles de manière conséquente, le conseil municipal a choisi de ne pas modifier les taux des trois taxes qui restent identiques à ceux de 2012 : 12,06 % pour la taxe d'habitation, 14,8 % pour la taxe sur le foncier bâti et 25,04 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

Pour rappel, le montant de l'impôt perçu par les collectivités territoriales résulte du produit des bases d'imposition (déterminées chaque année par l'Etat) par les taux (déterminés chaque année par les instances délibératives des collectivités).

En raison de l'unique augmentation des bases fiscales par l'Etat (les taux communaux restant inchangés par rapport à 2012), le produit attendu par notre collectivité augmentera cette année de 4,29 %.

- **Budgets primitifs 2013**

Les budgets 2013 sont adoptés à l'unanimité comme suit :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Commune	Fonctionnement	537 461 €	537 461 €
	Investissement	1 097 715 €	1 097 715 €
Forêt	Fonctionnement	103 617 €	107 957 €
	Investissement	24 788 €	24 788 €
Assainissement	Exploitation	20 808 €	39 824 €
	Investissement	16 978 €	35 566 €
CCAS	Fonctionnement	1 300 €	2 367 €
Prés Preney	Fonctionnement	123 455 €	123 455 €
	Investissement	9 154 €	9 154 €

Les dépenses d'investissement conséquentes du budget « commune » sont majoritairement liées aux travaux de voiries actuellement en cours. Les recettes permettant de faire face à ces dépenses proviennent des subventions (Etat, Conseil général et Grand Besançon), du recours à l'emprunt et d'un autofinancement résultant essentiellement de la vente des parcelles de la Crole et des Prés Preney et des ventes de bois.

Notons comme autres investissements importants l'extension du local technique de la salle polyvalente, la réfection du chauffage de l'église, le remplacement de certaines lampes d'éclairage public trop énergivores et le changement de la camionnette des employés communaux.

Face à ces dépenses, des participations de deux associations communales sont attendues : une du comité des fêtes pour l'extension du local technique de la salle et une autre de la paroisse pour la réfection du chauffage de l'église.

Sur le budget forêt, les ventes de bois de l'année sont estimées par l'ONF à 98 500 € auxquels il convient de déduire les frais de bucheronnage et de débardage nécessaires aux ventes d'un montant de 22 000 €. Le bénéfice net attendu s'élève donc à 76 500 € ; celui-ci sera reversé en partie sur le budget communal pour financer les travaux de voirie.

Le budget assainissement ne prévoit presque exclusivement que des opérations liées aux amortissements des réseaux existants. Un montant de 2 000 € a toutefois été inscrit en dépenses de fonctionnement pour faire face à d'éventuels travaux de réparation du réseau.

Le CCAS ne comporte qu'une section de fonctionnement destinée au repas des anciens et à d'éventuels secours à apporter à des personnes en difficulté.

Le budget lotissement des Prés Preney inclut, en plus des écritures liées à une parcelle qui n'a pas encore été vendue (mais pour laquelle un compromis a été signé), une partie du bénéfice résultant des ventes précédentes qui n'a pas encore été reversé sur le budget communal.

- **Subventions aux associations**

Le conseil municipal attribue comme subventions pour cette année 2013 : 100 € à l'A.D.M.R., 50 € à la banque alimentaire, 256 € au foyer socio-éducatif du collège de Saône, 50 € aux jeunes sapeurs pompiers du plateau, 50 € à la prévention routière, 50 € aux restos du cœur, 50 € au secours populaire et 50 € au service d'aide pédagogique à domicile.

- Comme l'année dernière, il est décidé de verser une indemnité de 100 € au Père Guy Vernerey pour le **gardiennage de l'église**.

- **Renouvellement de contrat**

Le contrat de Mademoiselle Stéphanie Devanne est renouvelé pour une dernière période de six mois (du 1^{er} mai au 31 octobre). Rappelons que Stéphanie remplace notre agent d'animation titulaire, Madame Chloé Vienny, qui nous a fait récemment part qu'elle mettrait fin à son congé parental le 1^{er} novembre prochain.

- **Questions et informations diverses**

Erratum : Monsieur David Serment, actuellement sous contrat aidé au sein des services municipaux, sera nommé le 1^{er} juin prochain agent technique à temps non complet (20h00 par semaine) et non agent technique à temps complet comme stipulé sur le compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} mars. Toutes nos excuses pour cette erreur

R.T.E. projette d'implanter sur le plateau de Saône un poste électrique de raccordement (du même type que celui de Palente). Cet ouvrage aura pour objectif de renforcer le réseau électrique existant sur le territoire du Grand Besançon et permettra l'enfouissement de certaines lignes haute et moyenne tension. Le périmètre d'étude pour la construction de l'ouvrage (emprise de 4 hectares) a été arrêté sur les communes de la Chevillotte, Gennes, Montfaucon, Nancray et Saône.

Le syndicat intercommunal des eaux de la Haute-Loue a distribué en moyenne 13 820 m³ d'eau potable par jour en 2012. La part du syndicat dans le prix de l'eau augmentera à partir du 1^{er} octobre 2013 (la redevance compteur reste à 19 € et le m³ d'eau augmente de 0,03 €).

Conseil d'école du 5 mars

Au niveau de la réforme des rythmes scolaires qui sera appliquée à partir de septembre 2013 dans notre école, une concertation a eu lieu avec les familles pour déterminer quelle demi-journée (mercredi ou samedi) serait travaillée en plus des quatre jours d'école complets. Le mercredi ayant été majoritairement retenu, les horaires d'école proposés sont les suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h00 / 14h30 - 16h15

Mercredi : 9h00 - 12h00

L'activité pédagogique complémentaire (une fois par semaine) et le temps d'activité périscolaire (trois fois par semaine) seront organisés en début d'après-midi (avant la reprise des cours), sur les quatre jours complets.

Un courrier a été fait à l'Inspection Académique pour proposer cette organisation. Nous aurons la réponse courant mai.

Le loto organisé par les parents d'élèves a rapporté cette année 5 743 €. Merci à Myriam Boissenot pour son investissement.

Un projet de classe piscine a été évoqué pour décembre 2013.

CLSH : dix enfants ont fréquenté le centre de loisirs du mois de février, quatre de Gennes et six de Montfaucon.

Travaux de voiries

La pose des bordures de trottoirs est quasiment terminée sur la première partie du chantier. Quelques petites modifications ont eu lieu par rapport au projet afin de l'adapter à certaines spécificités du terrain.

Parcelle de la Crole restant en vente

Les maisons Balency projettent sur cette parcelle l'implantation d'une maison jumelée destinée à la vente des deux logements. Le projet ne pourra se finaliser qu'avec une réservation préalable. A ce jour, un logement a été réservé ; le second reste en vente au prix de 199 492 €.

Les dégradations qui ont eu lieu dans la salle polyvalente lors d'une soirée organisée par les étudiants de l'ENSMM en janvier ont été intégralement prises en charge par leur association et, à titre d'excuses, des travaux de nettoyage de la salle et de ses abords ont été réalisés le week-end dernier par les élèves, à la demande du directeur de leur école.

Mairie de Gennes – 1 rue du Lavoir

03 81 55 75 32

commune.gennes@wanadoo.fr

RAPPEL IMPORTANT : ce compte-rendu est le dernier à être distribué de manière systématique. Les prochains seront disponibles sur le site Internet de la commune (<http://gennes25.fr/> ; rubrique «Services municipaux / Comptes rendus») et pourront également être transmis par courriel (ainsi que d'autres informations courantes : coupures d'eau, d'électricité, ...) aux personnes qui fourniront leur adresse mail au secrétariat de la mairie (la diffusion s'effectuant en copie cachée, les adresses mails ne sont pas visibles par les destinataires).
Les personnes ne disposant pas d'Internet pourront continuer de recevoir ces comptes rendus en version papier en se faisant connaître en mairie.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le vendredi 26 avril à 20h00.

Le secrétaire : T. Marguet

Avis aux jardiniers soucieux des bonnes pratiques (nous sommes tous concernés...)

La qualité de l'eau traitée pour l'alimentation humaine dépend essentiellement des infiltrations de surface. Les études sanitaires montrent que l'utilisation de désherbants par les particuliers, moins réglementée que celle des agriculteurs (aussi bien au niveau des quantités que des périodes d'épandage), est responsable pour une large part de la qualité médiocre de l'eau au niveau des zones de captages.

Le désherbage sans pesticide est tout à fait possible :

- par le biais de l'arrachage manuel ;
- grâce au désherbage thermique qui, employé sur une plante mouillée, se montre très efficace, que ce soit avec un appareil spécialement conçu pour ce type d'opération (peu coûteux) ou avec l'eau bouillante de cuisson des aliments ;
- par le paillage qui permet d'éviter l'envahissement (la nature ayant horreur du vide, les « mauvaises herbes » s'empressent de le combler).

Concernant la chasse aux limaces, les produits chimiques sont appétents et une dizaine de granulés « bleus » par m² suffisent.

Soyons tous attentifs à ne pas polluer notre espace de vie et celui de notre famille, ainsi que nos ressources naturelles en eau.

La commission environnement